

COMMENT OBTENIR UNE CARTE GRISE ?

Comment déposer vos dossiers ?

Vos démarches aux guichets :

Vous êtes accueilli 14 quai du Fort Alleaume du lundi au vendredi de 8h30 à 14h00.

Votre demande par voie postale :

La carte grise définitive vous parviendra directement du centre de fabrication.

Où trouver les formulaires ?

Les imprimés « certificat de cession » et « demande de certificat d'immatriculation » sont à votre disposition en Préfecture, et téléchargeables sur les sites

www.ants.interieur.gouv.fr

www.loiret.pref.gouv.fr

Pièces communes à toutes les opérations :

- ① demande de certificat d'immatriculation **complétée et signée par les demandeurs** (pour une entreprise, cachet et signature du gérant) ;
- ② justificatif d'identité et de domicile ;
- ③ taxe afférente à la délivrance du titre (le tarif varie en fonction du nombre de chevaux fiscaux du véhicule et de son ancienneté ; certains véhicules sont assujettis à une taxe parafiscale et/ou à une taxe sur l'émission de CO².

Pour connaître le montant de la carte grise, contacter le 3939 Allo Service Public

Liste indicative variable.

Pièces complémentaires selon le type d'opération :

Véhicule d'occasion

En plus des pièces communes, fournir :

- ④ le certificat de cession **complété et signé par le(s) demandeur(s)** (pour une entreprise, cachet et signature du gérant) ;
- ⑤ la carte grise originale **barrée indiquant la date de cession et signée par le vendeur** ;
- ⑥ le justificatif de contrôle technique favorable de moins de 6 mois pour voitures particulières et camionnettes de + de 4 ans ;
- ⑦ si le véhicule a été acheté à un garage, le ou les récépissés de déclarations d'achat successives.

Carte grise détériorée, perdue ou volée

Pour obtenir un duplicata, *en plus des pièces communes*, fournir :

- ④ la carte grise détériorée **ou** la déclaration de perte établie par la préfecture, ou la déclaration de vol établie par les services de police ou de gendarmerie ;
- ⑥ le justificatif de contrôle technique en cours de validité.

- Pour une immatriculation de type AA-100-AA
Le montant est égal au coût d'un cheval fiscal + frais d'acheminement et de gestion (6,50 €)

- Pour une immatriculation de type 100 ZB 45
Le montant est égal au frais d'acheminement (2,50 €) + coût du changement des plaques d'immatriculation si celle-ci n'était pas de type AA-100-AA.

Changement de domicile

En plus des pièces communes, vous devez fournir :

- la carte grise originale pour une immatriculation de type 100 ZB 45 **ou**
 - la copie de la carte grise si vous avez une immatriculation de type AA-100-AA
 - et le justificatif de contrôle technique en cours de validité :
- > vous obtenez gratuitement une carte grise actualisée si vous disposez déjà d'une immatriculation de type AA-100-AA ;
- > vous devez acquitter la somme de 2,50 € si vous disposez d'une ancienne immatriculation.